

Procès-verbal d'une séance ordinaire, tenue le 4 avril 2018 au lieu habituel des délibérations sous la présidence de monsieur le maire Martin Roch et à laquelle les conseillers suivants sont présents, soient :

M. Simon Simard
M. Simon Roy
M. Éric Arseneault
Mme Lucie Crépeault
M. Félix Offroy
M. Sébastien Morand

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière et directrice générale, est également présente.

2018-04-66 1. Ouverture de la séance et présences

À 20 h, il est proposé par monsieur le conseiller Éric Arseneault et unanimement résolu par les conseillers que la séance soit ouverte.

Adoptée

2018-04-67 2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Morand et unanimement résolu par les conseillers d'adopter l'ordre du jour du mois d'avril tout en laissant le varia ouvert.

Séance ordinaire du conseil municipal
Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana
mercredi 4 avril 2018 à 20 h
Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et présences
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux de mars
 - 3.1 Procès-verbal du 7 mars 2018
 - 3.2 Procès-verbal du 16 mars 2018
 - 3.3 Procès-verbal du 20 mars 2018
 - 3.4 Procès-verbal du 27 mars 2018
4. Correspondances :
 - 4.1 Adoption du bordereau de correspondance informative
 - 4.2 Lecture de la correspondance :
 - 4.2.1 La Lucarne verte – Lettre d'appui pour le projet Incroyables comestibles
 - 4.2.2 Daniel Tétreault – Camp de vacances
5. Administration
 - 5.1 Adoption des comptes à payer
 - 5.2 Contrat de location d'une niveleuse
 - 5.3 Choix des bacs pour le compostage
 - 5.4 Renouvellement du contrat d'assurance
 - 5.5 Renouvellement du contrat avec l'Alliance de l'industrie touristique du Québec
 - 5.6 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal
 - 5.7 Demande d'aide financière au programme de soutien aux projets culturels et patrimoniaux en ruralité
 - 5.7.1 Enregistrement du cahier de musique de Delphine
 - 5.7.2 Projet héraldique – phase 2
 - 5.8 Demande du Club QUAD
 - 5.9 Mobilisation Espoir Jeunesse
6. Forêt
 - 6.1 Signataire de l'entente de délégation de gestion
7. Varia
 - 7.1 Cession d'une partie du lot 4 005 406
 - 7.2 Projet de réfection des chemins du secteur du lac Figuery
8. Période de questions
9. Levée de la séance

Adoptée

3. Adoption des procès-verbaux de mars

2018-04-68 3.1 Procès-verbal du 7 mars 2018

Il est proposé par madame la conseillère Lucie Crépeault et unanimement résolu par les conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2018.

Adoptée

2018-04-69 3.2 Procès-verbal du 16 mars 2018

Il est proposé par madame la conseillère Lucie Crépeault et unanimement résolu par les conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 mars 2018.

Adoptée

2018-04-70 3.3 Procès-verbal du 20 mars 2018

Il est proposé par madame la conseillère Lucie Crépeault et unanimement résolu par les conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 mars 2018.

Adoptée

2018-04-71 3.4 Procès-verbal du 27 mars 2018

Il est proposé par madame la conseillère Lucie Crépeault et unanimement résolu par les conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 mars 2018.

Adoptée

4. Correspondances :

2018-04-72 4.1 Adoption du bordereau de correspondance informative

Il est proposé par monsieur le conseiller Félix Offroy et unanimement résolu par les conseillers d'adopter le bordereau de correspondance informative.

Adoptée

4.2 Lecture de la correspondance :

2018-04-73 4.2.1 La Lucarne verte – Lettre d'appui pour le projet Incroyables comestibles

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande d'appui d'Isabelle Dion de la Lucarne verte pour son projet territorial qui vise à démarrer une branche locale du mouvement mondial: Les Incroyables Comestibles ;

CONSIDÉRANT QUE madame Dion souhaite aménager des zones publiques avec des plantes comestibles pour sensibiliser la population à l'importance du développement socioéconomique écoresponsable ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité croit qu'il est important de voir s'implanter un nombre grandissant d'aménagements utilisant les plantes comestibles, tel que le projet « Arbres comestibles » de la Municipalité ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Morand et unanimement résolu par les conseillers d'appuyer moralement l'initiative de ce projet valorisant pour la communauté de la MRC d'Abitibi.

Adoptée

2018-04-74 4.2.2 Daniel Tétreault – Camp de vacances

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu un forfait « camp de vacances au Domaine Opasatica » à offrir à un jeune entre 7 et 13 ans de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le don vient d'un fournisseur de services, Daniel Tétreault, vérificateur comptable, qui est également impliqué depuis plusieurs années auprès des jeunes par le biais de son école de cirque Le Clin d'œil à Amos ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Tétreault vient d'acquérir le Domaine Opasatica et souhaite redonner à notre municipalité en offrant un camp de vacances d'une durée de quatre (4) jours ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Éric Arseneault et unanimement résolu par les conseillers d'inviter les jeunes à soumettre un dessin qui représente une activité offerte au camp et à déposer le dessin au bureau municipal pour le tirage qui aura lieu à la mi-mai.

Adoptée

5. Administration

2018-04-75 5.1 Adoption des comptes à payer

Comptes Mars 2018

Comptes payés au courant du mois		
SALAIRES ÉLUS		3 182,11 \$
SALAIRES EMPLOYÉS		16 299,02 \$
CLUB DU BEL ÂGE	CONTRIBUTION 2018	\$500,00
CLUB NATURE ST-MATHIEU-D'HARRICANA	40% SOUTIEN 2018	\$494,00
PETITE CAISSE	PSIC FONDS DE CAISSE	\$125,00
	MENTORAT, MAXTAXI, CROCHETS	\$70,25
SERVICES ADMINISTRATIFS CONTORSION	COMPTABILITÉ FÉV	\$798,05
TOTAL		21 468,43 \$

Comptes payés par ACCES D		
DESJARDINS SERVICE DE CARTES	FRAIS TPV	\$80,86
ENERGIR	GAZ NATUREL	\$188,77
	GAZ NATUREL JAN-FEV	\$204,79
TÉLÉBEC LTÉE	TEL BUREAU MARS	\$317,20
	SYST TEL MARS	\$30,84
VISA DESJARDINS	REPAS, CERT, CARTES, PERMIS	\$316,76
TOTAL		1 139,22 \$

Comptes payés par chèque		
ABI-QUIP INC.	TRANSPORT SOUFFLEUR	\$258,69
	ENTRETIEN SENTIER	\$125,00

AGATHE LEMAY		
AGRIMAX	CREDIT CORE	(\$73,58)
	PIECES	\$1 114,86
ALEXANDRE GODMER-CAMIRAND	REMB. DROITS PERMIS SAAQ	\$49,89
	DEPLACEMENT MARS	\$208,55
ALLIANCE DE L'INDUSTRIE TOURISTIQUE QC	PANNEAUX PAVILLON	\$579,29
ANNE-RENÉE JACOB	CELL JAN À MARS	\$120,00
	DÉPLACEMENTS MARS	\$55,94
BMR BERGERON & FILLES INC.	TABLETTE SSOL BUREAU+ROBINET T	\$51,49
	BTE THERMOSTAT	\$18,37
BOUTIQUE DU BUREAU GYVA	RUBAN ADHÉSIF	\$13,16
	PAPIER BUREAU	\$86,55
CANADIAN TIRE	DILUANT	\$17,24
	CHANDELLE, MANCHE, PINESOL	\$74,45
	LSAT EX. AUTREFOIS	\$91,96
	CLÉ A CHOCS	\$91,97
CLAUDE AYOTTE	RENCONTRE JARDINAGE	\$100,00
CNESST	COTISATION CNESST	\$76,38
COMBEQ	FORMATIONS ST MILIEUX HUMIDES+	\$971,39
COOP IGA AMOS	SSOL EGLISE	\$27,67
	EAU POUR BUREAU	\$2,29
COOP IGA OUEST-8228	VENDREDI PIZZA	\$21,46
COOP NOVAGO (LA)	PEINTURES CIBLES	\$20,68
ÉQUIPEMENT R.S. LACROIX	VTT RÉPARATION	\$513,38
ESKA INC.	EAU MARS	\$728,00
GROUPE CCL	CHÈQUES	\$471,40
GROUPE LEXIS MEDIA INC.	L'ÉCHO ABITIBIEN 2018	\$65,60
H2LAB INC.	ANALYSES FÉV	\$66,69
HYDRAULIQUE J.M.P.E.	ENTRETIEN DÉGELEUSE	\$134,47
	HOSE HYDRAULIQUE	\$13,25
JACQUES A. GAGNON	DÉPLACEMENT JAN-FEV-MARS	\$235,64
	TRAC CAMÉRA, RIVETS, POIGNÉE	\$31,62
KIWI CRÉATION	MODIF. SITE WEB	\$28,74
	HÉBERGEMENT SITE WEB	\$373,62
L'ACCUEIL D'AMOS	CONTRIBUTION 2018	\$250,00
LOCATION LAUZON AMOS	LSAT - EX. AUTREFOIS	\$62,06
	LOCATION CAMION EAU MARS	\$228,46

LOCATION ÉLITE INC.		
LOISIR SPORT ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	ADHÉSION 2018	\$90,00
M&M NORD-OUEST INC.		
	MARTEAU	\$26,39
	HUILE TRACTEUR	\$49,72
MAISON DU BOULEAU BLANC	CONTRIBUTION 2018	\$750,00
MATÉRIAUX 3+2 LTÉE (LES)	FIXATIONS, PINCEAUX	\$30,25
	VISIÈRE, LAME SCIE, RUBAN	\$32,82
	TOILETTE CAMP, SANGLES, ELASTI	\$19,38
	MANCHE PELLE, EMBOUT	\$26,38
MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC	1ER VERSEMENT POLICE	\$31 515,00
MRC ABITIBI	QUOTE PART 1 DE 2	\$50 911,77
MUNICIPALITÉ DE TRÉCESSON	REPAS RÉUNION DG	\$14,00
PRODUITS PÉTROLIERS HARRICANA	DIESEL MARS	\$382,09
PROMUTUEL BORÉALE	ASS. GÉNÉRALE 2018	\$10 315,76
PÉTROLES ALCASYNA INC. (LES)	ESSENCE MARS	\$126,15
	ESSENCE MARS	\$146,01
	ESSENCE MARS	\$131,00
	ESSENCE MARS	\$114,39
	ESSENCE MARS	\$135,53
	CAMION EAU MARS	\$11,11
RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE VILLES ET VILLAGES	ADHÉSION 2018	\$63,00
SANIMOS INC.	COLLECTE FÉVRIER	\$9 115,60
	CONTENEURS ESKA FEV	\$160,97
SERVICES ADMINISTRATIFS CONTORSION	COMPTABILITÉ MARS	\$1 136,65
SOCIÉTÉ D'HISTOIRE D'AMOS	COTISATION ANNUELLE	\$20,00
SOPFEU	COT. FINALES 2018	\$152,74
SPORTS EXPERTS AMOS	LSAT DOSSARDS HOCKEY	\$206,54
STÉPHANE TOUPIN	REMB. CELL ST JAN-FEV-MARS	\$120,00
SYLVICULTURE LA VÉRENDRYE		
	PHOTOS	\$152,63
	HONORAIRES FÉV	\$2 462,00
SÉRIGRAPHIE ST-MATHIEU	IMPRESSION DOSSARDS	\$459,90
TRUDEL GUYLAINE	ENTRETIEN SENTIER	\$75,00
VILLE D'AMOS	ÉCOCENTRE + LET	\$1 950,06
	POMPE, SAVON, DÉGRAISSANT, NET	\$391,67

WURTH CANADA LIMITED	
ÉQUIPEMENTS PROTEK DU NORD INC. (LES)	COUCHE ABSORBANTE \$98,31
TOTAL	118 699,45 \$
GRAND TOTAL	141 307,10 \$

Il est proposé par madame la conseillère Lucie Crépeault et unanimement résolu par les conseillers d'adopter les comptes payés et à payer du mois de mars pour un total de 141 307,10\$.

Adoptée

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

2018-04-76 5.2 Contrat de location d'une niveleuse

Il est proposé par monsieur le conseiller Simon Roy et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser madame Anne-Renée Jacob, directrice générale, de louer une niveleuse dans les limites du budget établi et de financer la dépense à partir du budget courant.

Adoptée

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

2018-04-77 5.3 Choix des bacs pour le compostage

Il est proposé par monsieur le conseiller Éric Arseneault et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser madame Anne-Renée Jacob, directrice générale, à commander les bacs de compostage de 240 litres non aérés ainsi que les mini-bacs de 7 litres et de financer la dépense à partir du budget courant de 2019.

Adoptée

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

2018-04-78 5.4 Renouvellement du contrat d'assurance

Il est proposé par monsieur le conseiller Simon Simard et unanimement résolu par les conseillers de renouveler le contrat d'assurance des biens et de la responsabilité civile avec la Promutuel Assurance Boréal.

Adoptée

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

2018-04-79 5.5 Renouvellement du contrat avec l'Alliance de l'industrie touristique du Québec

ATTENDU QUE le contrat de signalisation du Pavillon d'interprétation de l'esker vient à échéance au 30 avril 2018 ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite renouveler le contrat avec l'Alliance de l'industrie touristique du Québec qui est l'organisation autorisée, conclure des contrats afin de signaler les attraits à caractère touristique sur les routes du Québec ;

ATTENDU QUE le contrat est valide pour une période de trois (3) ans, dont l'échéance est le 1^{er} mai 2021 ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Félix Offroy et unanimement résolu par les conseillers de renouveler le contrat de signalisation et d'autoriser madame Anne-Renée Jacob, directrice générale, à signer les documents relatifs à ce contrat.

Adoptée

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

2018-04-80 5.6 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal

CONSIDÉRANT QUE le programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal permet aux municipalités d'investir dans leurs infrastructures routières ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité se doit d'investir annuellement des montants dans son infrastructure routière ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire investir des montants d'argent de façon durable ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité fait une priorité de l'amélioration de l'intersection de la route 109 et des chemins Lanoix et de l'Église ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Morand et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser madame Anne-Renée Jacob, directrice générale, à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'amélioration du réseau routier municipal consistant à effectuer des travaux de réfection de la chaussée à l'intersection de la route 109 et des chemins Lanoix et de l'Église.

Adoptée

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

5.7 Demande d'aide financière au programme de soutien aux projets culturels et patrimoniaux en ruralité

2018-04-81 5.7.1 Enregistrement du cahier de musique de Delphine

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a ajouté un volet culturel au souper boréal se déroulant dans le cadre de Champignons en fête;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce souper, la Municipalité, en préparation du 100^e de 2022, soulignera l'apport d'une famille pionnière au développement de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cette année la famille Cyr sera à l'honneur et que pour l'occasion nous réaliserons un enregistrement du cahier de musique de Delphine et nous organiserons le lancement de cet album ;

CONSIDÉRANT QUE le programme de soutien aux projets culturels et patrimoniaux en ruralité de la MRC d'Abitibi offre un programme d'aide financière pour ce type de projet;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame la conseillère Lucie Crépeault et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser madame la directrice générale Anne-Renée Jacob à présenter une demande d'aide financière au Fonds culturel pour l'enregistrement et le lancement du cahier de musique de Delphine et à signer tous les documents relatifs à cette demande.

Adoptée

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

2018-04-82 5.7.2 Projet héraldique – phase 2

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité, en préparation au 100^e qui se déroulera en 2022, a réalisé la phase 1 du projet héraldique et souhaite poursuivre avec la phase 2 du projet ;

CONSIDÉRANT QUE la phase 2 vise à engager l'Autorité héraldique du Canada afin qu'elle crée les armoiries de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la création des armoiries permettra d'enrichir le sentiment d'appartenance des citoyens envers leur communauté ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déjà été informée que cette démarche s'échelonne sur une période d'environ dix-huit (18) mois ;

CONSIDÉRANT QUE le programme de soutien aux projets culturels et patrimoniaux en ruralité de la MRC d'Abitibi offre un programme d'aide financière pour ce type de projet;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Morand et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser madame l'agente de développement Véronique Trudel à présenter une demande d'aide financière au Fonds culturel pour le projet héraldique phase 2 et à signer tous les documents relatifs à cette demande.

Adoptée

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

2018-04-83 5.8 Demande du Club QUAD

ATTENDU QUE le Club QUAD d'Amos souhaite organiser une randonnée le 16 juin 2018 qui doit emprunter le réseau routier de la municipalité ;

ATTENDU QUE le Club QUAD souhaite traverser le chemin des Sablières et le chemin Lanoix pour rejoindre des sentiers récréatifs ;

ATTENDU QUE le Club QUAD a déposé, à cet effet, une demande de permis d'évènements spéciaux au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) et que la municipalité doit donner son accord au projet ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Simon Simard et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le Club QUAD à traverser le réseau routier de la municipalité dans le cadre de sa randonnée du 16 juin, tel que stipulé sur la demande de permis et d'autoriser madame la directrice générale Anne-Renée Jacob à signer les documents relatifs à cette autorisation.

Adoptée

2018-04-84 5.9 Mobilisation Espoir Jeunesse

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite signer une entente de partenariat avec Mobilisation espoir jeunesse ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne souhaite pas recevoir d'aide financière de la part de Mobilisation espoir jeunesse, mais avoir accès au matériel et recevoir de l'appui pour l'organisation d'activités ponctuelles ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Simon Simard et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser madame Anne-Renée Jacob, directrice générale, à signer l'entente de partenariat 2018-2019 et à respecter les engagements de la Municipalité dans le cadre des activités où de l'aide sera demandée à Mobilisation espoir jeunesse.

Adoptée

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

6. Forêt

2018-04-85 6.1 Signataire de l'entente de délégation de gestion

CONSIDÉRANT QUE l'entente de délégation de gestion numéro 1060 conclue pour la période 2015-2018 arrive à échéance ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit conclure une nouvelle entente de délégation avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Félix Offroy et résolu par les conseillers de mandater monsieur le maire, Martin Roch, à titre de signataire de l'entente de délégation de gestion numéro 1060 s'exerçant sur le territoire forestier résiduel numéro 86005 situé dans la municipalité de St-Mathieu-d'Harricana.

Adoptée

7. Varia

2018-04-86 7.1 Cession d'une partie du lot 4 005 406

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'est retrouvée propriétaire du lot 4 005 406 lors de la réforme cadastrale ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité avait autorisé monsieur Yves Cyr à entreprendre toutes les démarches pour régulariser cette situation;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Simon Roy et unanimement résolu par les conseillers que :

- 1) la Municipalité signe un acte de cession avec « **LOTISSEMENT ARY, s.e.n.c** » afin de céder à cette dernière l'immeuble ci-après désigné, savoir :

Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot numéro **QUATRE MILLIONS CINQ MILLE QUATRE CENT SIX** (4 005 406, Ptie), du CADASTRE DU QUÉBEC, circonscription foncière

d'Abitibi, laquelle est bornée vers le Nord-Ouest, vers l'Est et vers le Sud-Est par le lot 6 129 186, vers le Sud par une partie du lot 4 005 406 (chemin de la Pointe).

Cette partie de terrain est délimitée par le périmètre désigné par les lettres "A, B, C, D et A", tel que montré sur le plan préparé par Patrick TOUZIN, arpenteur-géomètre, en date du quatre avril deux mille dix-huit (4 avril 2018) sous le numéro 1 092 de ses minutes et peut être plus spécifiquement décrite de la manière suivante :

Commençant en un point désigné par la lettre "A" audit plan, ledit point "A" se situant à une distance de cinq mètres et quarante-six centimètres (5,46 m) mesurée dans une direction de 71°50'55" à partir du point "X", ledit point "X" étant situé au coin Nord-Ouest du lot 4 005 406, à l'intersection des lots 5 644 141, 6 129 186 et 4 005 405 (chemin de la Pointe).

De là, dudit point "A", une distance de deux cent soixante mètres et soixante-trois centimètres (270,63 m) mesurée dans une direction de 71°56'46" jusqu'au point "B" ;

De là, dudit point "B", une distance de vingt et un mètres et cinq centimètres (21,05 m) mesurée dans une direction de 179°02'29" jusqu'au point "C" ;

De là, dudit point "C", une distance de cent soixante-cinq mètres et quarante-et-un centimètres (165,41 m) mesurée dans une direction de 251°56'55" jusqu'au point "D" ;

De là, dudit point "D", suivant le prolongement vers l'Ouest de la limite Nord du lot 4 005 407 (chemin de la Pointe), une distance de cent un mètres et cinq centimètres (101,05 m) mesurée dans une direction de 263°25'38" jusqu'au point "A"; point de départ.

Cette partie de terrain contient une superficie de 4 385,4 mètres carrés

Le tout, sans bâtisse dessus construite, sur le territoire de la Municipalité de St-Mathieu d'Harricana ;

- 2) La Municipalité autorise le retrait du domaine public de l'immeuble ci-avant désigné ;
- 3) Cette cession est faite en considération de l'assumption par le cessionnaire de tous les frais payables à l'arpenteur-géomètre pour la création de nouveaux lots ainsi que pour la préparation de la description technique ;
- 4) La Municipalité autorise monsieur le maire Martin Roch ET/OU madame la directrice générale Anne-Renée Jacob à signer tous les documents requis pour donner suite à la présente résolution ;

Adoptée

7.2 Projet de réfection des chemins du secteur du lac Figury

Monsieur le maire, Martin Roch, fait un résumé de la rencontre avec le comité de citoyens en faveur du projet de réfection des chemins du secteur du lac Figury. Il nous informe que les membres ont analysé les différents scénarios et qu'un scénario a été retenu comme étant celui sur lequel le comité travaillera à sa réalisation.

8. Période de questions

Aucune question de l'assemblée.

2018-04-87 9. Levée de la séance

À 21 h 04, il est proposé par monsieur le conseiller Éric Arseneault et unanimement résolu par les conseillers que la séance soit levée.

Adoptée

Martin Roch, maire

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière